



**« JOCELYNE DEVILLIERS ET LES ÉDITIONS HUGUES DE CHIVRÉ »
Dans le cadre de « L'ASSOCIATION MONTRÉSOR S'AMUSE »
sont heureux d'organiser pour la cinquième année le Concours du
« PRIX LITTÉRAIRE DE NOUVELLES DE TOURAINE »**

ARTICLE 1 Début du concours : **Janvier 2020**

ARTICLE 2 Organisateur : Jocelyne Devilliers grenache 37460 Beaumont Village
mail : jocelyne.devilliers@orange.fr portable Tél. 07.70.29.12.33

ARTICLE 3 Thème du concours : **« SECRET ROYAL »**

ARTICLE 4 Objet du concours : le concours a pour objet d'encourager l'écriture et la lecture, de faire connaître les talents existants et d'en faire découvrir de nouveaux, en produisant une nouvelle en lien avec la Touraine.

ARTICLE 5 Participants : Le concours est gratuit, ouvert à toutes et tous ; il s'adresse à trois catégories d'écrivains :

1^{ère} catégorie : écrivains déjà publiés par un éditeur,

2^{ème} catégorie : amateurs majeurs,

3^{ème} catégorie : jeunes de 12 à 18 ans.

Chaque participant s'engage à respecter la catégorie qu'il a choisie. Il est bien entendu qu'en cas de fausse information, sur un seul des critères, l'organisateur aura toute latitude pour annuler sa candidature. Un exemplaire de ce règlement est à la disposition de chaque candidat qui pourra le télécharger sur www.huguesdechivre.fr ou en faire la demande à Jocelyne Devilliers par mail ou courrier.

Pour les mineurs, une autorisation parentale manuscrite est nécessaire : acceptation du règlement, date et signature.

Dans le cadre de « l'Association Montrésor s'amuse » l'association se dote d'un jury indépendant et bénévole composé de 7 à 12 membres maximum.

Les organisateurs, les membres de l'Association Montrésor S'amuse et les membres du jury n'ont pas le droit de participer au concours.

ARTICLE 6 Présentation du texte :

a) Nature : le texte sera dactylographié sur papier format A4, en français, en prose, de fiction littéraire de type "Nouvelle". Il comportera un titre et sera limité à 20 000 signes (espaces compris) maximum, soit environ 5 pages. Le texte devra, impérativement être envoyé sous forme dactylographié, par courrier à Jocelyne Devilliers Grenache 37460 Beaumont Village **et** sous fichier Word (ou équivalent) à jocelynedevilliers@orange.fr . Il ne devra y avoir aucune différence entre le fichier et le texte papier.

b) Définition de la nouvelle : d'après le dictionnaire du Trésor de la Langue française, la nouvelle est une «œuvre littéraire, proche du roman, qui s'en distingue généralement par la brièveté, le petit nombre de personnages, la concentration et l'intensité de l'action, le caractère insolite des événements contés » et la chute finale.

- c) Contenu: le texte devra être exempt de toute connotation raciste, diffamatoire, injurieuse ou calomnieuse à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que de propos pornographiques ou discriminatoires. En dehors des critères déjà évoqués, pour tout litige, une nouvelle pourra être écartée par décision du jury avec voix prépondérante du Président en cas d'égalité.
- d) Respect du droit d'auteur : Chaque candidat garantira l'originalité de l'œuvre présentée, sachant qu'en cas de plagiat notoire, il en supporterait, seul, les conséquences légales, l'organisateur ne pourrait être mis en cause d'aucune façon que ce soit.

ARTICLE 7 Clôture du concours : **date maximale le : 14 juillet 2020**

Pour chaque nouvelle, un exemplaire sera anonyme. Un numéro sera attribué à chaque nouvelle afin que les membres du jury n'aient, en aucune façon, connaissance de l'identité de l'auteur. Les nouvelles non primées seront détruites.

ARTICLE 8 Jury : Le jury devra noter les œuvres présentées sur 10, en toute indépendance et par catégorie. Un des membres du jury pourra refuser de noter une nouvelle pour raison personnelle ; dans ce cas précis, la notation (la moyenne) s'établira uniquement sur les membres du jury votants.

Les critères de jugement porteront sur :

- la qualité de la langue française 3 points
- le respect des caractéristiques de la nouvelle telles que définies dans le règlement 2 points
- l'originalité du sujet choisi et du style 5 points

Les décisions du jury seront sans appel. Il pourra éventuellement ne pas être accordé de prix pour une ou plusieurs catégories.

ARTICLE 9 Récompenses

Les nouvelles retenues par le jury seront publiées par les éditions Hugues de Chivré.

Un second concours sera organisé, qui portera sur l'illustration de la couverture de l'ouvrage, dès le mois de janvier 2020. **La clôture de ce second concours est prévue le 14 juillet 2020.**

La date de publication des nouvelles avec l'illustration primée est prévue pour **fin novembre 2020.**

ARTICLE 10 Palmarès : La cérémonie d'annonce des résultats pour les nouvelles et dessins aura lieu début **décembre 2020.**

ARTICLE 11 L'organisateur ne peut, en aucune façon, être tenu responsable dans le cas où le déroulement du concours serait interrompu pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 12 « les Éditions Hugues de Chivré » se réservent le droit de mettre un veto ou de refuser de publier une nouvelle dans le cas où cette publication pourrait engager sa responsabilité d'éditeur.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Participe au « PRIX LITTÉRAIRE DE NOUVELLES DE TOURAINE » dans la catégorie :

écrivain déjà publié par un éditeur,

amateur majeur

jeune de 12 à 18 ans.*

Au cas où mon manuscrit serait sélectionné par le jury, j'autorise les Éditions Hugues de Chivré à publier ma nouvelle et céderai mes droits d'auteur.

(Je signerai alors un contrat particulier avec les Éditions Hugues de Chivré).

J'ai lu le règlement du concours que j'accepte

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

*Pour les mineurs la signature des parents, accompagnée de la mention « J'autorise mon fils, ma fille, à participer au PRIX LITTÉRAIRE DE NOUVELLES DE TOURAINE »